

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

Château de Ségure
65240 ARREAU

N° 2017-131

Envoyé en préfecture le 12/10/2017
Reçu en préfecture le 12/10/2017
Affiché le PC/MS/CS
ID : 065-246500573-20171005-2017_131-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 octobre 2017

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-sept, le 5 octobre, à 18H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Présents votants (50) : TREY Jean-Claude, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, LANTOINE Michèle, PEFONTAN Marie-Madeleine, BORDE Michel, NERIN Franck, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, DUPOUY Marie-France, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, CARMOUSE Catherine, TOUCOUERE Laurent, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présent non votant (1) : PRUGENT-LERE Fernande

Titulaires absents (10) : PUCEL Matthieu, CHATILLON Frédéric, SAINT-PASTEUR Marcel, BRUN Jean, CANTONY Christophe, CARTAN Olivier, VIDALON Patricia, GAY Eric, LACAZE Noël, ROCHER Jacques.

Procurations (4) :
Maryse DELCASSO à Raymond MUR
Nadine DESMARAIS à Jean-Pierre BUERBA
Pierre FORGUE à Jean-Herni MIR
Thierry VIDAL à Jean-Claude TREY

Madame Isabelle ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Président informe le Conseil Communautaire que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu du besoin des communes membres de la Communauté de Communes Aure Louron d'emploi d'une secrétaire de mairie, il convient de créer l'emploi correspondant.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 ;

Nombre de membres en
exercice :

64

Qui ont pris part à la
délibération

54

Dont 4 procurations

Votes pour : 54

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

28 septembre 2017

OBJET : Création d'un poste
d'adjoint administratif
territorial permanent à
temps complet

Vu le tableau des emplois,

Le Président propose au Conseil Communautaire :

- la création d'un emploi d'adjoint administratif, ou adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet, relevant de la catégorie C, pour des missions de secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire **DECIDE** :

- d'adopter la proposition du Président sous réserve que les communes qui ont exprimé un besoin en secrétaire de mairie, s'engagent à signer la convention de mise à disposition correspondante,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	7	8	TC
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		1	2	
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		1	2	

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont l »es signatures
Pour copie conforme

Le Président,

Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU